

Working Document

# GENDER-BASED ANALYSIS

A guide for  
policy-making



Status of Women  
Canada

Condition féminine  
Canada

Canada

## Canadian Cataloguing in Publication Data

Main entry under title:

Gender-based analysis: a guide for policy-making

Text in English and French.

Title on added t.p., inverted: Analyse comparative  
entre les sexes.

ISBN 0-662-62296-0

Cat. no. SW21-16/1996

1. Sex discrimination against women — Canada.
2. Women — Legal status, laws, etc. — Canada.
- I. Canada. Status of Women Canada.

HQ1236.5C3G56 1996      305.4'0971      C96-980083-5E

Status of Women Canada

Suite 700

360 Albert Street

Ottawa, Ontario

Tel.: (613) 995-7835

TDD: (613) 996-1322

Fax: (613) 943-2386

Internet: vilas@swc-cfc.gc.ca

March 1996

This document is also available in an audio cassette version for the visually impaired.

Design and production: Staigh Associates Limited

---

# **GENDER-BASED ANALYSIS:**

## **A guide for policy-making**

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>1. KEY CONCEPTS AND RATIONALE</b> .....	3
1.1 About Gender.....	3
1.2 What is Gender-Based Analysis?.....	4
1.3 Rationale for Gender-Based Analysis.....	5
<b>2. GENDER-BASED ANALYSIS AND THE POLICY DEVELOPMENT PROCESS</b> .....	7
2.1 How Gender Fits into Policy Analysis.....	7
2.2 Value Clarification and Gender-Based Analysis.....	9
<b>3. GENDER-BASED ANALYSIS METHODOLOGY</b> .....	11
3.1 Goals .....	11
3.2 Structure.....	11
3.3 Getting Started: Understanding and Adapting the Method.....	12
3.4 The Eight Steps of Gender-Based Analysis .....	13
Step 1 – Identifying, Defining and Refining The Issue .....	13
Step 2 – Defining Desired/Anticipated Outcomes.....	16
Step 3 – Defining the Information and Consultation Inputs.....	19
Step 4 – Conducting Research.....	21
Step 5 – Developing and Analyzing Options.....	23
Step 6 – Making Recommendations/Decision-Seeking .....	25
Step 7 – Communicating Policy .....	27
Step 8 – Assessing the Quality of Analysis .....	29
<b>CONCLUSION</b> .....	30
<b>COMMENTS FORM</b> .....	31



## INTRODUCTION

In 1995, the federal government adopted a policy requiring federal departments and agencies to conduct gender-based analysis of future policies and legislation, where appropriate.

---

As in much of the world, Canadian society operates in ways that lead to discrimination based on gender. This often results in women and girls not receiving “a fair share” of benefits and opportunities relative to their endeavours and contributions.

---

This guide is a “hands-on” working document developed by Status of Women Canada to assist in the implementation of this government-wide policy. It is part of a pilot project designed to begin the implementation of this form of analysis over a period of five years. *Gender-Based Analysis: A guide for policy-making* has been developed to:

- increase awareness at all levels of government of the importance of gender as an **organizing principle** (a way of conceptualizing information; a way of looking at the world);
- facilitate the **development and assessment of policies and legislation from a gender perspective** so that they will have intended and equitable results for women and men, girls and boys<sup>1</sup>.

The guide is divided into three sections. Section 1 defines key concepts and provides the rationale for gender-based analysis. Section 2, *Policy Development and Analysis Process*, outlines a commonly accepted policy analysis process and highlights how sensitivity to gender can be integrated into this process. Section 3, *Gender-Based Analysis Methodology*, offers a step-by-step process for gender-based analysis.

---

<sup>1</sup> Throughout this document, references to women and men include girls and boys, as appropriate. The document is also based on the recognition that women are not a homogeneous group, and promotes sensitivity to diversity such as age, ethnicity, level of ability, sexual orientation, socio-economic status, etc.

Departments and agencies may wish to adapt this guide to their own area of operation, i.e., health, environment, fiscal planning or other. You are invited to comment by using the comments form at the end of the guide and forwarding it to:

Status of Women Canada  
Policy Analysis and Development Directorate  
360 Albert Street  
7th floor  
Ottawa, Ontario  
K1A 1C3  
Fax: (613) 957-3949  
Internet: [swc-cfc@vli.ca](mailto:swc-cfc@vli.ca)

Status of Women Canada wishes to thank its many collaborators for assistance in developing this working document.

# 1. KEY CONCEPTS AND RATIONALE

## 1.1 ABOUT GENDER

**SEX** identifies the biological differences between women and men.

**GENDER** is the culturally specific set of characteristics that identifies the social behaviour of women and men and the **relationship** between them. Gender, therefore, refers not simply to women or men, but to the relationship between them, and the way it is socially constructed. Because it is a relational term, gender must include women **and** men. Like the concepts of class, race and ethnicity, gender is an analytical tool for understanding social processes.

---

Only a small proportion of the difference in the roles assigned by gender can be attributed to physical differences based on sex (such as pregnancy and childbirth, or differences in physiology and bodily functions).

---

**GENDER EQUITY** is the process of being fair to women and men. To ensure fairness, measures must often be available to compensate for historical and social disadvantages that prevent women and men from otherwise operating on a level playing field. **Equity leads to equality.**

**GENDER EQUALITY** means that women and men enjoy the same status. Gender equality means that women and men have equal conditions for realizing their full human rights and potential to contribute to national, political, economic, social and cultural development, and to benefit from the results.

Originally, it was believed that equality could be achieved by giving women and men the same opportunities, on the assumption that this would bring sameness of results. However, **same** treatment was found not necessarily to yield **equal** results. Today, the concept of equality acknowledges that different treatment of women and men may sometimes be required to achieve sameness of results, because of different life conditions or to compensate for past discrimination. It is this notion of equality that is embedded in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

**Gender equality is therefore the equal valuing by society of both the similarities and differences between women and men, and the varying roles that they play.**

## 1.2 WHAT IS GENDER-BASED ANALYSIS?

---

The potentially differential effects of policies, programs and legislation on women or men can often be masked or obscured. When gender is explicitly considered in policy analysis, these effects are revealed, and previously hidden implications come to light.

Culturally defined roles can, and do change in response to policy interventions.

---

Gender-based analysis is a process that assesses the differential impact of proposed and/or existing policies, programs and legislation on women and men. It makes it possible for policy to be undertaken with an appreciation of gender differences, of the nature of relationships between women and men and of their different social realities, life expectations and economic circumstances. It is a tool for understanding social processes and for responding with informed and equitable options.

It compares how and why women and men are affected by policy issues. Gender-based analysis challenges the assumption that everyone is affected by policies, programs and legislation in the same way regardless of gender, a notion often referred to as “gender-neutral policy”.



### 1.3 RATIONALE FOR GENDER-BASED ANALYSIS

---

Analysis is incomplete if the impact of gender has not been considered.

---

The 1995 government-wide policy on gender-based analysis builds upon earlier commitments to bring about equality between women and men:

- In 1976, Status of Women Canada was created to integrate the concerns of women into the overall government decision-making process.
- In 1985, sections 15 and 28 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*<sup>2</sup> were enacted, prohibiting discrimination on the basis of sex.
- In 1995, Canada adopted the United Nations *Platform for Action* and the 1995 *Commonwealth Plan of Action on Gender and Development*, both of which call for a gender-based analysis process.

---

“Gender analysis is based on the standpoint that policy cannot be separated from the social context, and that social issues are an integral part of economic issues. Social impact analysis, including gender analysis is not just an add-on, to be considered after costs and benefits have been assessed, but an integral part of good policy analysis.”

Gender-based analysis is integral to the development of policies, programs and legislation. It should result in policies, programs and legislation that are inclusive and consistent with the spirit and content of the *Charter*. Gender-based analysis leads to informed policy-making and good governance.

Ministry of  
Women’s Affairs,  
New Zealand

---

<sup>2</sup> Section 15 guarantees women and men equality before and under the law without discrimination. It applies to all legislation, policies and practices, and supersedes all other legislation. Equality does not mean treating all groups alike to achieve true equality; it is frequently necessary for policies and programs to treat different individuals and groups in different ways. Both the intent and the result of a policy should ensure the equality of women and men. Policies that appear to be “neutral” can lead to discrimination if, in their application, they have a disproportionate impact or adverse effect on women.



## 2. GENDER-BASED ANALYSIS AND THE POLICY DEVELOPMENT PROCESS

### 2.1 HOW GENDER FITS INTO POLICY ANALYSIS

---

“Gender analysis is focused not just on outcomes, but on the concepts, arguments and language used to justify policy. How needs are interpreted and discussed is intrinsic to policy development... Gender analysis should focus on whether the policy “talk” challenges or reinforces existing power structures based on gender.”

Carrière, Elizabeth  
*Seeing is Believing:  
Educating Through  
a Gender Lens,*  
1995.

---

There are many approaches to developing and analyzing policy. This guide proposes eight steps that can be followed sequentially, and/or revisited with the emergence of new information or perspectives:

- Identifying, Defining, and Refining the Issue
- Defining Desired/Anticipated Outcomes
- Defining the Information and Consultation Inputs
- Conducting Research
- Developing and Analyzing Options
- Making Recommendations/Decision-seeking
- Communicating Policy
- Assessing the Quality of Analysis

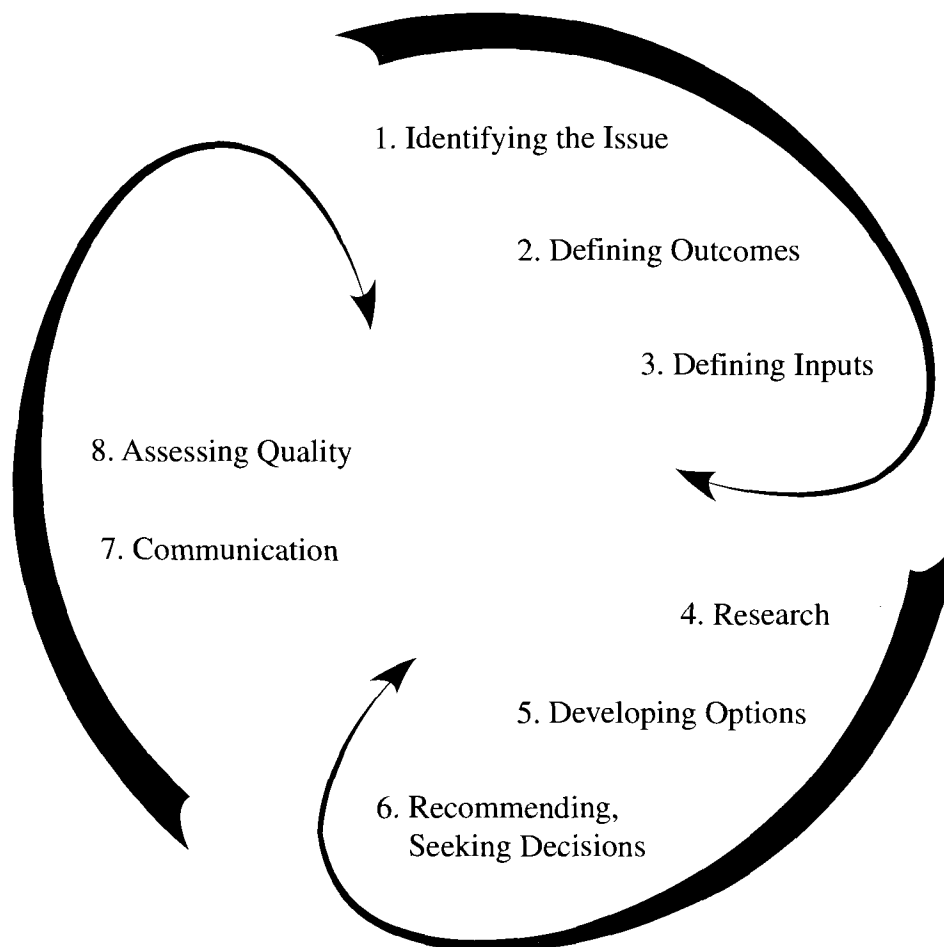
Gender-based analysis should be a common thread woven from beginning to end throughout the entire policy process, and not merely an additional heading/section in briefing notes.

In some cases, gender issues are central to the policy in question and play a major, determining role in its evolution. Other policies, at first glance, may appear to be devoid of gender implication. During the definition stage, it may be tempting to simply state that a policy is not likely to have differential gender effects. While gender implications may not be immediately obvious, they may emerge later.

Therefore, it is always good practice to keep asking the gender questions throughout the process. This requires examining sex-disaggregated quantitative and qualitative data; questioning basic assumptions; and developing an understanding of the inter-relationships among each of the major economic and social sectors, and how these relate to gender.

The Government of New Zealand's gender analysis manual provides an example of a policy that appeared gender neutral at first glance. According to its *Accident Rehabilitation and Compensation Insurance Act*, those disabled by accident are entitled to receive many forms of compensation. Closer examination revealed that women and men were treated differently. A woman who became infertile because of damage caused by a contraceptive device was refused compensation because of "known risk", while a rugby player with spinal injuries received compensation, despite the "known risk" he took in choosing to go onto the rugby field.

### THE POLICY DEVELOPMENT/ANALYSIS CYCLE



## 2.2 VALUE CLARIFICATION AND GENDER-BASED ANALYSIS

All individuals involved in policy development and analysis have an important responsibility to ensure that government policies, programs and legislation are equitable for both women and men. To fully discharge these responsibilities, those involved in policy development and analysis should have an understanding of gender issues. The skills and knowledge to do this effectively are developed through training, life and professional experiences, and specifically designed tools.

---

“As long as human dignity and meaning exist as important values, social science cannot achieve the rigour of the physical sciences because it is impossible to separate human beliefs from the context and process of analysis. ...Today, many students of policy analysis agree that it is important to consider values in the process of policy analysis...”

Heineman, R.,  
Bluhm, W.T.,  
Peterson, S. and  
Kearny, E. *The  
World of the Policy  
Analyst:  
Rationality and  
Decision-Making*,  
1990.

---

Policy discussions are to a large extent about values. As influential agents, those responsible for policy development and analysis need some sense of what they bring to their work. Their own values, shaped by their background – their ways of working, knowledge base, information sources, contacts, culture and life experiences – influence the way they perceive a policy issue and the approach they take. So too do the values of the system in which they work. Bureaucratic and political processes are steeped in values that influence policy-making. These in turn help to shape, and are shaped by, all the values of society. Gender-sensitive policy may conflict, at times, with the dominant values around which society is organized. Women’s experiences and contributions are measured against a male standard rather than in their own right. Those responsible for policy development and analysis must contend with these conflicting and competing values.

Individuals involved in policy development and analysis can add a balanced and comprehensive quality to their analysis and propose options that will result in equitable outcomes through:

- awareness of their own values and those of the environment in which they work;
- understanding how these influence their decision-making; and
- sensitivity to gender issues in general.

Exploring values and perceptions can sharpen awareness of factors important to the process of analysis. This is why value clarification is part of the analysis process. It is beneficial for those involved in policy development and analysis to ask:

- How do values and experiences heighten perception and willingness to investigate?
- In what way might these cloud their vision or prevent them from asking questions and hearing answers?
- How do values – their own, those of the system, and those of society – limit the range of policy options proffered?
- How might they make these values and situations of conflicting and competing values explicit in the range of policy options put forward?

### **3. GENDER-BASED ANALYSIS METHODOLOGY**

#### **3.1 GOALS**

The goal of the gender-based analysis process is to integrate a gender perspective into policy analysis and development. The gender-based analysis process:

- is intended to be one aspect of a comprehensive approach to policy development and to enhance the quality of current analysis;
- integrates gender into each step of the policy development process; is easy to use;
- is not a check-list: the questions and examples are meant to stimulate reflection and further inquiry;
- relies on the existing expertise and abilities of those involved in policy development and analysis; and,
- assumes that those responsible for policy development and analysis will adapt the method to their own style and circumstances; as they gain familiarity and competence in gender analysis, their reliance on this guide will diminish.

#### **3.2 STRUCTURE**

The gender-based analysis process described in this guide:

- is structured according to the steps followed routinely by those involved in policy development and analysis, as outlined in the policy development/analysis diagram presented on page 8. Beginning on page 13, each phase in the cycle is outlined. The facing page discusses gender implications using the example of policy related to youth employment, and provides space for notes. Because the sequence of analysis may vary with circumstances, and may double back several times, the gender analysis methodology can be entered at any stage;
- outlines questions and considerations to undertake in each phase, and directs those involved in policy development and analysis to consider gender issues;
- uses policy examples throughout to illustrate how the approach can be applied, and suggests data, information and consultation that may be needed when carrying out gender-based analysis.

### **3.3 GETTING STARTED: UNDERSTANDING AND ADAPTING THE METHOD**

- ✓ Section 1 of the guide presents the conceptual framework, assumptions and values that guide the gender-based analysis process. It is an essential prelude to understanding the process.
- ✓ Section 3 gives a step-by-step description of the gender-based analysis process. The phases and questions describe your experience with policy analysis.
- ✓ You can use the gender-based analysis process to prepare an outline and plan of your policy analysis, and as a step-by-step guide for each phase.
- ✓ Begin on the page that describes your entry phase into the policy analysis cycle.
- ✓ Reflect and clarify the strengths and biases you may bring to the analysis process. Make some notes about how you can use this awareness to add to the quality of the analysis.
- ✓ Consider the questions you need to ask, who you need to involve, and what information you need at each step of the cycle.
- ✓ Move through the policy analysis process section by section. Revisit sections throughout the development and analysis as required.
- ✓ Use the questions in Step 8 – Assessing the Quality of Analysis – to check the quality and completeness of your work.
- ✓ You may wish to work with your colleagues when using this process, so that your unit has a consistent approach.
- ✓ If you have any questions and concerns about how to use the gender-based analysis process, contact Status of Women Canada policy analysts who will assist you with specific information or provide further orientation to the method.



### 3.4 THE EIGHT STEPS OF GENDER-BASED ANALYSIS

#### STEP 1 – IDENTIFYING, DEFINING AND REFINING THE ISSUE

Policy analysis usually begins with identifying a problem or an opportunity requiring policy development or analysis. This stage involves determining the nature, scope and importance of the issue within the context of the current policy environment that warranted placing it on the policy agenda.

The following questions are generally asked to **identify, define and refine policy issues**:

- What is the issue?
- Who says it is an issue?
- Why has it become an issue?
- How does your personal/professional/corporate background (your gender/experiences/values/beliefs/assumptions/circumstances) affect your understanding of the issue?
- What are the root causes?
- How are the root causes perpetuated?
- What factors are influencing this issue?
- Does this issue require policy analysis/development?

**To ensure** a gender perspective in identifying, defining and refining the issue, consider:

- defining issues and target groups so that the diverse and different experiences of women and men are taken into account. In what ways were these definitions influenced by your gender? When a cultural practice falls outside the dominant society, what steps have you taken to define what is, from a cultural and a gender perspective, acceptable and/or different?
- your background may influence your vision and prevent you from asking questions and hearing answers. Policies, programs and legislation must be careful not to reinforce stereotypes and systemic discrimination about women and men;
- that policies, programs and legislation can be effective only if they acknowledge and respond to their potential human impact. The impact on both women and men must be assessed;
- involving both women and men in identifying the issue. What do women's organizations and gender-aware researchers have to say about this issue? How has the issue been shaped by public opinion? Have women's perspectives informed the issue? What was the level of participation of the affected and disadvantaged groups of women and men in the issue identification process?

- that age and other factors modify the different experiences of males and females (e.g. pregnancy, parental responsibilities, pension benefits);
- how equity may be an issue in the policy. For example, do women and men currently receive different levels of benefits from the policy area under review? Are you looking for a policy that provides means to overcome gender inequities and/or also seeks to eliminate barriers?
- factors (cultural, economic, political, legal, socio-economic, etc.) that may affect gender equity within this issue. For example, consider how experiences of women and men will differ geographically, and are influenced by poverty, colour, aboriginal ancestry, disability/ability. Also, explore political considerations and/or events (disasters, changes, legal decisions) that may have precipitated the issue.

### **EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process helps us to see the identified issue as multifaceted.*

*For example, young women on welfare are predominately single mothers, while very few young men have family responsibilities. Child care is a critical support need for young women who are seeking to enter/rejoin the labour market.*

*Young women's training and job prospects generally differ from those of young men. The paid labour market traditionally has excluded young women from training and subsequent jobs in science and technology. At a time when more emphasis is being put on technological skills, this is problematic for women. Similarly, there are fewer resource-based and blue-collar jobs – which young men traditionally entered, posing difficulties for young men. Women tend to receive lower incomes from employment than men. Both young women and young men are entering a changing job market that requires a high level of skills, during a time when job opportunities are declining.*

*Single parents on welfare, and their children, are vulnerable to health problems. Young women and young men without job prospects are susceptible to violence and crime, but in different ways (e.g. domestic violence, street violence, prostitution, etc.).*

*Society does not equitably value the skills young women develop in either paid or unpaid work: women's salaries are consistently lower. Pregnancy and peer pressure are factors in school and work drop-out, but these pressures affect young women and men in different ways.*

*Information for the analysis of the examples cited above can be obtained by looking at gender-disaggregated data and studies, consulting with young women and men directly about their experiences, and consulting with poverty groups and gender-based advocacy, research and service groups.*

*It is evident from the examples given above that issues for young women and young men differ and that there are issues of diversity. Each of the issues identified through gender-based analysis needs to be addressed in the next steps of policy development.*

**NOTES:**

## STEP 2 – DEFINING DESIRED/ANTICIPATED OUTCOMES

In this stage, desired goals and anticipated outcomes for the policy are proposed. An analysis of intended/unintended outcomes usually examines the degree to which the policy can meet or hinder other policies or government objectives. Outcome indicators, monitoring processes, partners in defining outcomes, and accountability for achieving outcomes are usually considered in this phase.

The following questions are generally asked to **define the desired/anticipated outcomes**:

- What outcomes does government want to achieve with this policy? For whom?
- What outcomes would other stakeholders expect from this policy?
- For which specific outcomes should the policy be defined? On what is this priority based?
- Should any of these outcomes be achieved by means other than new or revised policy/legislation? Is the development of a policy/legislation the best means to produce the desired outcome?
- How do these outcomes meet or hinder other government values, objectives or policies?
- What outcome indicators should be identified?
- What monitoring and accountability processes are needed to ensure the outcomes?
- What factors/forces could contribute/detract from the outcomes?

**To ensure** a gender perspective in defining the desired/anticipated outcomes, consider:

- that different measures may be required for outcomes to be equitable for both women and men (identical treatment does not necessarily assure equality);
- consciously choosing outcomes that break down societal barriers or ameliorate current inequitable situations between women and men;
- that multiple outcomes may need to be identified to take into account the effects of gender and/or other aspects of diversity on policy implementation;
- that expectations for outcomes (from government, the public, other stakeholders) should be analyzed to ensure they take into account both women and men, and that the expectations do not unintentionally incorporate existing stereotypes or biases;
- that if there are different outcomes for both women and men, these should be given equal consideration; outcomes for women should not be an add-on to a “mainstream” policy;

- that policies, programs and legislation that do not provide a “level playing field” for both women and men may produce results that undermine the objectives of the policy;
- as well, you may need different outcome indicators in order to capture the different realities for women and men;
- assigning specific monitoring and accountability for outcomes for both women and men in the policy outline. Be aware that the traditional approach is built on the male norm and that a new paradigm may be required;
- which gender-specific factors could modify the possibilities of achieving the outcomes; for example, pregnancy, harassment in the work place, lack of child care, care-giving for elders, are all variables which, if unaccounted for in the policy, could mitigate positive outcomes.

**EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process will help to identify outcomes specific to young women or men.*

*For example, young mothers and their children on welfare could benefit from training in parenting skills. Other outcomes identified through gender-based analysis could be:*

- *more flexible child-care arrangements for children of young parents in training or at work;*
- *youth moving from welfare to salaried workplace-based training provided through government/private sector partnerships, with specific supports for child care and other gender-related needs;*
- *specially designed gender-specific counselling, work experience and preparation programs for street and abused youth;*
- *more single mothers making the transition to work, aided by transition-to-work bonuses and assistance with child-care costs;*
- *more youth leaving welfare to attend post-secondary training, aided by special financial assistance packages including child care, career planning, and special incentives for young women and young men to enter non-traditional occupational training (e.g. trades and technology for women, nursing and care-giving for young men);*
- *gender-inclusive curricula, and classroom practices that foster equality in both secondary and post-secondary institutions;*
- *flexible arrangements at post-secondary education institutions that consider safety, part-time enrolment, transition support and other gender-specific measures and supports.*

*Development of these outcomes and related indicators would involve consultations with partners expert on gender-related issues such as poverty, social assistance, training and job creation, as well as with more traditional partners such as the private sector and institutions. Care should be taken to ensure that gender-specific outcomes and indicators are monitored by agencies with clearly assigned accountability; for example, educational institutions and program managers should be required to gather information and report on gender-related outcomes.*

**NOTES:**

### STEP 3 – DEFINING THE INFORMATION AND CONSULTATION INPUTS

This step is most often done along with the research phase. It looks at what knowledge is needed, and what sources can best provide it. Available and relevant data sources, and partners in data gathering and analysis are identified.

The following questions are generally asked to **define the information and consultation inputs**:

- What do we need to know about the issue? About the underlying problem? About values influencing the issue?
- What information is required to ensure that all perspectives will be taken into consideration?
- Who should be involved in determining what information is needed?
- What information sources are available?
- Who will be partners in information gathering/provision? What processes are required to effectively consult with these partners?
- Is the available information sufficient and appropriate to define the policy? Is there a need to generate primary data?
- Should the scope of the policy be redefined in light of the availability and appropriateness of the information?

**To ensure** a gender perspective in defining the information and consultation inputs, consider:

- that information regarding equity groups (including aboriginal people, people with disabilities, and visible minority groups) needs to be disaggregated by gender;
- actively seeking the advice and participation of community and women's groups expert in this field when looking at sensitive issues, such as experience of sexual abuse or family violence. Take appropriate measures to ensure their full participation which could include changing the consultation processes, providing child care support;
- that gender-disaggregated data is often not available; therefore it may be necessary to seek information in the form of case experience, administrative data, or facilitate the direct participation of both young women and young men. In the absence of any of these, it may be necessary to engage in direct research to generate primary gender-specific data;
- that unique and comprehensive information, often not available through traditional data sources, can be obtained by consulting with non-government organizations. These groups often have access to information at the international, national, provincial and local levels;

- that you should take into account the operational realities of community groups when seeking their input – non-governmental organizations are not all structured the same. Women’s organizations generally have limited funds and rely almost entirely on volunteers. Responses to consultation requests take time, as decisions are generally made consensually.

**EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process helps to know more precisely what information and what kind of consultation is required. Looking carefully at types of information sources and information-gathering methods will prompt those involved in policy development and analysis to seek out alternate forms of information, partnerships, and consultation.*

*For example, collecting information that reflects the resourcefulness of youth, youth networks and organizations will demonstrate their contributions, not just their needs. They may have a lot to say about motivation, attempts to break down gender discrimination, and the kinds of incentives to which both young women and men will respond.*

**NOTES:**



## STEP 4 – CONDUCTING RESEARCH

This stage hones and clarifies the research design, and the type of analysis to be done (e.g. cost/benefit, social impact, relationships to government, etc.).

Tasks and methods of analysis and approaches to data presentation are discussed in this phase, and the research is carried out.

The following questions are generally asked to **define the research design**:

- What is the analysis seeking to determine (e.g. cost/benefit, social impact, effect on government priorities)?
- Who determines the research question(s)?
- What is (are) the research question(s)?
- What factors will affect the research design?
- Who will be involved in the research and the research design? How?
- Is the scope and nature of the research design appropriate for this policy issue?
- What methodology(ies) will be used?
- What type of analysis will be done?

**To ensure** a gender perspective in defining the research and the analysis to be done, consider:

- that policies, programs and legislation that do not address gender concerns may leave out relevant facts and data;
- that research questions must make specific reference to both women and men if the research is to address their particular circumstances;
- that the research design should include gender as an analytical tool for understanding social processes. Knowledge of issues that make gender a factor (e.g. parenthood, safety, medical issues, wages) should influence your choice of the research design to be used. The research design should be constructed in a way that disaggregated data are collected. In the case of secondary research, disaggregated data should be sought;
- that some research approaches are not sensitive to women’s or men’s particular needs (e.g. issues of disclosure or confidentiality for women in shelters may rule out some data collection approaches);
- that a research methodology should have “face validity” with those consulted, as well as with those who will implement the policies, programs and legislation. This will require consultation with both women and men;

- using reports, studies and guides that use gender methodologies in designing your gender-aware research. These need to be part of your research tool kit;
- gender as the primary category of analysis. It is the analytical tool to understand the issue at hand. Analysis should identify the relationships among variables so that gender differentials are exposed and understood.

**EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process helps to identify the research questions more accurately, and guides the research design, methodology, data collection and analysis to ensure that both women's and men's circumstances are considered.*

*For example, if a policy outcome is to have more young women trained in trades, research should look at specific barriers and successes that young women experience in such training. These will be different than those experienced by young men. To help ensure young people's participation and input, gender-aware research events (focus groups, participatory methodologies, talking to street kids, etc.) can be designed.*

**NOTES:**

## STEP 5 – DEVELOPING AND ANALYZING OPTIONS

At this stage, options indicated by the research are articulated and refined.

Implications and outcomes of options are identified and analyzed.

The relationship of options to, and their impact on, existing policies, programs and legislation are also studied. Economic, social, equity, community, environmental, etc. impact analyses are preferably developed for each option.

Responsibility for implementation and the resources required are also examined.

The following questions are generally asked in **developing and analyzing options**:

- What options are indicated by the data/ information/research?
- How are the options directly related to the desired outcomes previously identified (see Step 2)?
- How do your values, those of the system and those of society limit the range of options being developed?
- How do these options influence or change the factors affecting the issue as previously identified (see Step 2)?
- How do each of the options meet or hinder existing policies, programs or legislation?
- Do each of the options present a “real” alternative for government?
- What are the direct and/or indirect implications of each option? Are there unintended outcomes?
- What factors will positively and negatively affect the implementation of each option?
- Who would implement each option? What resources are required for each option?
- How to ensure accountability?

**To ensure** a gender perspective in developing and analyzing the options, consider:

- how the options may disadvantage or provide benefits for either women or men;
- how does each option reinforce or challenge stereotypes and systemic discrimination;
- how the options will support gender equity, and avoid discrimination, or point out where equity may be compromised. This should be explicit in the cost/benefit analysis of each option;
- what are the consequences of not adopting a gender-sensitive option? For women? For government?
- including gender-specific measures in each option;
- seeking the perspectives of both women and men in developing the options and assessing their costs, benefits, acceptability and practicality.

**EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process will clearly highlight the differences among options and the respective costs and benefits for both young women and men on welfare.*

*For example, if one option suggests that some youth should be encouraged to return to their families for support, this step will clarify the potential impact on young women who have encountered sexual abuse within their families.*

*Options that include gender-specific measures can feature benefits for young women or men, such as all-female trades exploration sessions, all-female counselling environments or all-male anger-management sessions.*

**NOTES:**

## STEP 6 – MAKING RECOMMENDATIONS/DECISION-SEEKING

The recommendation of options is often a collaborative effort, and sometimes draws directly on public input and consultation.

The rationale for the recommendation is derived from the analysis of options, and presents the recommendation in terms of its favourable and unfavourable impacts and implications, and the policy environment.

The following questions are generally asked in **making a recommendation and obtaining a decision**:

- Who will be involved in choosing the option recommended?
- On what basis will the recommendation be made?
- What are the underlying assumptions and values implicit in the option being recommended?
- What sort of documentation is needed to support the recommendation? Are the underlying assumptions and values included in this documentation?
- Is the recommended option free from unintended outcomes and/or restraints (legal, economic, social, cultural, environmental, etc.)?
- Will there be further consultation on the recommended option? Who should be involved?
- What aspects of the policy environment (fiscal, government strategic priorities, other policies, current public opinion, government commitments, etc.) impinge on the recommendation?

**To ensure** a gender perspective in developing a recommendation and obtaining a decision, consider:

- gender equity as a significant element in weighing and recommending options;
- ensuring that the recommended option contains no legal, economic, social or cultural constraints to gender-equitable participation in the proposed measures;
- how any differential consequences based on gender, and their social and economic costs, will be communicated to decision-makers;
- explaining the consequences of the recommended option in light of government's commitment to gender equity, and if and how the recommendation supports these objectives;
- outlining in the recommendation methods to ensure that the policy is implemented in a gender-sensitive and equitable manner;
- that if your recommended option results in a conflict of values, how you would articulate your recommendations to ensure gender-sensitive decision-making.

**EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process in the recommendation phase will result in a clear outline to decision-makers of the gender implications of the recommended option. It will also demonstrate links between the recommended option and the government's wider objectives for gender equity.*

*For example, a recommended option to increase the number of young women re-entering education and moving to a training allowance will contribute to a reduction of government expenditures on welfare. At the same time, it will support government objectives for gender equity.*

*In weighing a recommendation, such as the eligibility of single youth for welfare benefits, the gendered social costs (e.g. health of children and mothers) should be communicated to decision-makers.*

**NOTES:**

## STEP 7 – COMMUNICATING POLICY

Communicating the recommended or chosen option can play a significant role in its acceptance and implementation.

Timing, choice of media, language, and public involvement are important to ensure that government intent and the impacts of the policy, program and legislation are understood.

The participation and acknowledgement of partners and consulting groups can be a key part of communicating policies inside government and to the public.

The following questions are generally asked in **communicating policy**:

- What is the message we want to communicate?
- To whom do we want to communicate it?
- What is the main message to be communicated to each audience?
- How will the policy be communicated? What information will be given to whom? How?
- What measures will be taken to communicate the policy, program and legislation to those who participated in its development?

**To ensure** a gender perspective in communicating policy, consider:

- that the message should address both women and men;
- designing communication strategies that reach both women and men;
- how information will be communicated to women and men who are members of equity groups;
- how to highlight gender implications of the policy;
- how the participation and contributions of both women and men in the policy development and analysis process will be acknowledged and communicated;
- the ways that organizations that share similar equality-seeking goals could participate in the communication of policies;
- how to ensure that examples, language, and symbols used in the communication are gender-aware and diversity-appropriate.

**EXAMPLE:**

*Using a gender-based analysis process will help you ensure that the message is formulated and distributed in a way that is respectful of both young women and men on welfare.*

*For example, you will want to ensure that the information is received by, and makes sense to, those individuals who need it most. In addition to sending information to those involved in consultations and research, you can send information to schools, community centres, women's organizations or service groups. Lists of, and advice on, suitable groups can be obtained from Status of Women Canada or other organizations including provincial/territorial status of women offices across the country.*

*You should continue to involve youth and others in the preparation of communication materials and approaches. Acknowledge their contribution in a way that is respectful. Different communication approaches may be required for young women and men. Policies, programs and legislation that have differential impacts on women and men will need to be explained, as will any measures in the policy intended to address imbalances.*

**NOTES:**



## STEP 8 – ASSESSING THE QUALITY OF ANALYSIS

At this stage it is important to review the analysis process.

The following questions are generally asked in **assessing the quality of analysis**:

- How will we know our policy analysis and advice was appropriate and effective?
- Who will establish the criteria to judge this?
- How and to whom are we accountable for the quality of our analysis?
- Who will review/analyze the quality of the analysis? To whom will the assessment be reported? Who will report it?

**To ensure** a gender perspective in assessing the quality of analysis, consider:

- integrating questions concerning gender throughout the analysis;
- clarifying gender implications within the context of the policy, and within the policy priorities of government;
- clearly presenting what the gender implications are for each option, and why the recommended option will support gender equity, and promote (not restrict) women's autonomy, opportunities and participation;
- substantiating these claims with relevant, reliable gender-disaggregated data, and/or, reliable information from credible informants;
- balancing this information with appropriate considerations of the policy environment, such as historical information, the policy context, comparative information from other jurisdictions, community-based information and studies;
- presenting recommendations concerning the policy that support gender equity in a credible and practical way, and demonstrating how gender equity considerations are balanced and congruent with other government priorities and considerations.

## CONCLUSION

This guide establishes the use of gender as the primary category of analysis and as an approach in policy, program and legislation development processes. It outlines a framework and methodology to assist in analyzing policies, programs and legislation from a gender perspective.

It is presented as a first step in building a more sector-specific gender analysis framework, and in developing well-researched background documentation that incorporates gender-disaggregated data.

Policy, programs and legislation can change gender relations. The challenge is to create the questions and formulate the analytical procedures that will produce solutions to support gender equality.

## COMMENTS FORM

---

To: STATUS OF WOMEN CANADA  
Policy Analysis and Development Directorate  
360 Albert Street, 7th Floor  
Ottawa, Ontario  
K1A 1C3  
Fax: (613) 957-3949  
Internet E-mail Address: swc-cfc@vli.ca

From: Name:  
  
Address:

Telephone:

Fax:

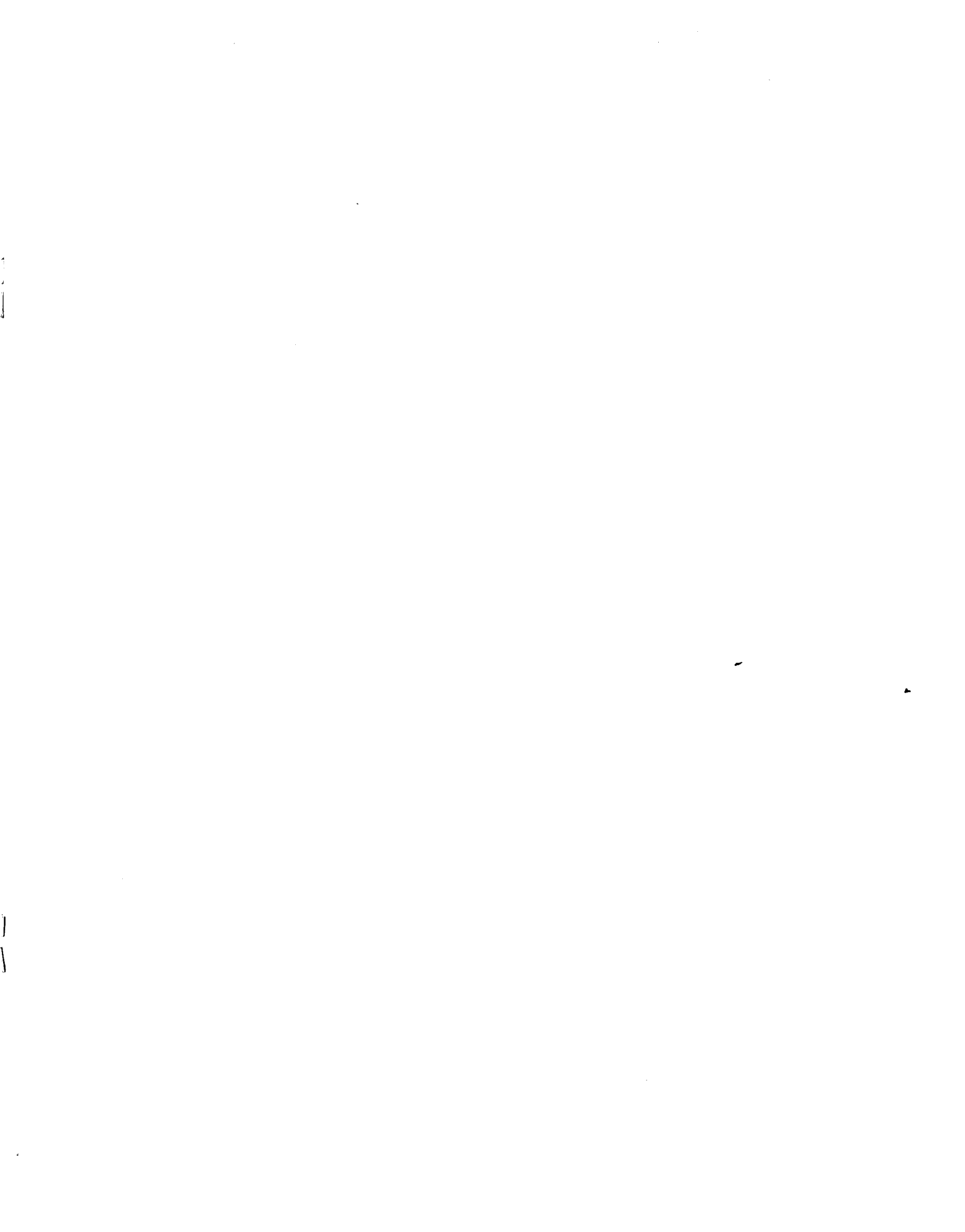
Internet E-mail Address:

Subject: STATUS OF WOMEN CANADA'S GENDER-BASED ANALYSIS GUIDE  
FOR POLICY-MAKING

---

The following are my comments and suggestions regarding the Gender-Based Analysis Guide:







# ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Guide d'élaboration  
de politiques



## **Données de catalogage avant publication (Canada)**

Vedette principale au titre :

Analyse comparative entre les sexes : guide  
d'élaboration de politiques

Texte en français et en anglais

Titre de la p. de t. addit., tête-bêche : Gender-  
based analysis.

ISBN 0-662-62296-0

No de cat. SW21-16/1996

1. Discrimination à l'égard des femmes — Canada.
2. Femmes — Droit — Canada.
- I. Canada. Condition féminine Canada.

HQ1236.C3G46 1996      305.4'0971      C96-980083-5F

Condition féminine Canada

Bureau 700

360, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1A 1C3

Téléphone : (613) 995-7835

ATME : (613) 996-1322

Télécopieur : (613) 943-2386

Internet : vilas@swc-cfc.gc.ca

Mars 1996

Ce document est également disponible sur audiocassette pour les malvoyants.

Graphisme et production : Staigh associés limitée



---

# **ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES :**

## **Guide d'élaboration de politiques**

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1. PRINCIPAUX CONCEPTS ET FONDEMENT.....</b>	<b>3</b>
1.1 La sexospécificité.....	3
1.2 Définition de l'analyse comparative entre les sexes .....	4
1.3 Fondement de l'analyse comparative entre les sexes.....	5
<b>2. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES .....</b>	<b>7</b>
2.1 Comment intégrer la sexospécificité à l'analyse des politiques .....	7
2.2 Précision des valeurs et analyse comparative entre les sexes .....	9
<b>3. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES .....</b>	<b>11</b>
3.1 Objectifs.....	11
3.2 Structure.....	11
3.3 Point de départ : comprendre la méthode et l'adapter .....	12
3.4 Les huit étapes de l'analyse comparative entre les sexes.....	13
Étape 1 - Déterminer, définir et préciser l'enjeu .....	13
Étape 2 - Définir les résultats souhaités/prévus .....	16
Étape 3 - Définir les apports en matière d'information et de consultation .....	19
Étape 4 - Mener les travaux de recherche .....	21
Étape 5 - Élaborer et analyser les options .....	23
Étape 6 - Formuler une recommandation en vue de la prise d'une décision .....	25
Étape 7 - Communiquer la politique .....	27
Étape 8 - Évaluer la qualité de l'analyse .....	29
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>30</b>
<b>COMMENTAIRES.....</b>	<b>31</b>



## INTRODUCTION

En 1995, le gouvernement fédéral a adopté une politique en vertu de laquelle les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'assujettir à une analyse comparative entre les sexes, lorsqu'il y a lieu, leurs politiques et mesures législatives à venir.

---

Comme presque partout au monde, le fonctionnement de la société canadienne engendre une discrimination fondée sur le sexe. Ainsi, il arrive souvent que les femmes et les filles ne reçoivent pas «une part équitable» des avantages et possibilités par rapport à leurs efforts et contributions.

---

Le présent guide est un document de travail «pratique», préparé par Condition féminine Canada, afin de faciliter la mise en œuvre de cette politique à l'échelle du gouvernement. Il fait partie d'un projet pilote conçu pour amorcer la mise en œuvre de cette forme d'analyse sur une période de cinq ans. Le présent document, *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*, a été élaboré afin :

- de sensibiliser davantage tous les paliers de gouvernements à l'importance de la sexospécificité<sup>1</sup> en tant que **principe organisationnel** (une façon de conceptualiser l'information, de voir le monde);
- de faciliter **l'élaboration et l'évaluation de politiques et de mesures législatives à partir d'une optique qui tient compte des sexospécificités**, afin que celles-ci produisent des résultats voulus et équitables pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons<sup>2</sup>.

Le guide est divisé en trois sections. La Section 1 définit les principaux concepts et le fondement de l'analyse comparative entre les sexes. La Section 2, *Analyse comparative entre les sexes et processus d'élaboration de politiques*, présente un processus d'analyse des politiques généralement accepté et souligne de quelle façon la sensibilité à la sexospécificité peut être intégrée au processus. La Section 3, *Méthodologie de l'analyse comparative entre les sexes*, présente, étape par étape, le processus à suivre pour procéder à une analyse comparative entre les sexes.

---

<sup>1</sup> La sexospécificité signifie la différence que l'appartenance au sexe masculin ou féminin exerce dans le développement et l'analyse des politiques. Ce qui distingue la femme de l'homme est à la fois biologique et social (voir définitions, page 7), deux notions qui en anglais sont rendues par les termes «sex» et «gender». En français, elles sont essentiellement exprimées par le terme «sexe». Dans la plupart des circonstances, de toute façon, il s'agit de deux notions qui sont sous-jacentes et qu'il faut prendre en considération.

<sup>2</sup> Dans le présent document, les références aux hommes et aux femmes comprennent aussi, lorsqu'il y a lieu, les filles et les garçons. Le document tient aussi compte du fait que les femmes ne forment pas un groupe homogène et il encourage la sensibilité aux facteurs de diversité comme l'âge, l'origine ethnique, le niveau d'aptitudes, l'orientation sexuelle, la situation socioéconomique, etc.

Les ministères et organismes voudront peut-être adapter le présent guide à leur secteur d'activité, que ce soit la santé, l'environnement, la planification fiscale ou autre. Vous êtes invité à formuler vos commentaires en utilisant le formulaire qui se trouve à la fin du guide et en le faisant parvenir à :

Condition féminine Canada  
Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques  
360, rue Albert  
7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1C3  
Télécopieur : (613) 957-3949  
Internet : swc-cfc@vli.ca

Condition féminine Canada désire remercier ses nombreux collaborateurs de l'aide fournie pour l'élaboration du présent document de travail.

# 1. PRINCIPAUX CONCEPTS ET FONDEMENT

## 1.1 LA SEXOSPÉCIFICITÉ

Le **SEXE** caractérise les différences biologiques entre les femmes et les hommes. Notion encore plus importante, le terme désigne l'ensemble des caractéristiques propres à une culture, qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes et les **rappports** entre eux. Le terme «sexe» ne se réfère donc pas simplement aux femmes et aux hommes, mais aux rapports entre eux et à la façon dont ils sont établis par la société. Comme il s'agit d'une expression relationnelle, le sexe doit inclure les femmes et les hommes. Tout comme les concepts de la classe, de la race et de l'origine ethnique, l'analyse selon les sexes permet de comprendre le processus social.

**L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES** est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. **L'équité mène à l'égalité.**

---

Seul un faible pourcentage des rôles distincts attribués en fonction du sexe s'expliquent par des différences physiques (comme la grossesse et l'accouchement ou des différences physiologiques ou métaboliques).

---

**L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils jouissent des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et bénéficier des résultats.

On a cru, à l'origine, qu'il serait possible d'assurer l'égalité en accordant aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités, en supposant qu'il en découlerait les mêmes résultats. On a toutefois constaté qu'un traitement **identique** ne donnait pas nécessairement des résultats **égaux**. Aujourd'hui, le concept de l'égalité reconnaît qu'il faut parfois traiter différemment les femmes et les hommes afin d'obtenir des résultats identiques et ce, en raison des conditions de vie différentes ou pour faire contrepois à des discriminations passées. C'est cette notion d'égalité qui est enchâssée dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**L'égalité entre les sexes est donc la valorisation par la société des similarités et des différences entre les femmes et les hommes et des rôles différents assumés par ceux-ci.**

## 1.2 DÉFINITION DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

---

Les effets potentiellement différents des politiques, programmes et mesures législatives sur les femmes et les hommes sont souvent cachés ou obscurs. Lorsque l'on tient explicitement compte de la sexospécificité dans l'analyse des politiques, ces effets sont révélés et des conséquences précédemment cachées sont mises en évidence.

Les rôles définis sur le plan culturel peuvent changer et le font en réponse à des interventions sous forme de politiques.

---

L'analyse comparative entre les sexes est un processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et les hommes. Elle permet de mettre en place une politique, tout en étant conscient des différences selon le sexe, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, attentes et conditions économiques différentes. Il s'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables.

Elle compare de quelle façon et pourquoi l'incidence des politiques sur les femmes et les hommes diffère. L'analyse comparative entre les sexes remet en question l'hypothèse selon laquelle les politiques, programmes et mesures législatives ont une incidence identique sur toutes et tous, sans égard au sexe, une notion souvent qualifiée de «politique également applicable aux hommes et aux femmes».

### 1.3 FONDEMENT DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

---

L'analyse n'est pas complète si on n'a pas envisagé les répercussions différentes sur les femmes et les hommes.

---

La politique sur l'analyse comparative entre les sexes appliquée à l'ensemble du gouvernement, qui a été adoptée en 1995, vient raffermir des engagements antérieurs visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes :

- En 1976, Condition féminine Canada a été créé afin d'intégrer les préoccupations des femmes à l'ensemble du processus décisionnel du gouvernement.
- En 1985, les articles 15 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>3</sup>, qui interdisent la discrimination fondée sur le sexe, ont été promulgués.
- En 1995, le Canada a adopté le *Programme d'action* des Nations Unies ainsi que le *Plan d'action du Commonwealth sur les sexes et le développement* de 1995, qui prévoient tous deux un processus d'analyse comparative entre les sexes.

---

<sup>3</sup> L'article 15 garantit l'égalité des femmes et des hommes devant la loi et en vertu de celle-ci. Il s'applique à toutes les mesures législatives, politiques et pratiques, et a préséance sur toutes les autres lois. L'égalité ne signifie pas traiter tous les groupes de la même façon pour obtenir une véritable égalité; il faut souvent que les politiques et les programmes traitent des personnes et des groupes différents de façon différente. Toutefois, le but et les résultats d'une politique devraient être d'assurer l'égalité des femmes et des hommes. Des politiques qui semblent «neutres» peuvent donner lieu à de la discrimination si leur application entraîne des répercussions disproportionnées ou néfastes sur les femmes.

---

«L'analyse comparative entre les sexes est fondée sur le principe que les politiques ne peuvent être séparées de leur contexte social et que les questions sociales sont indissociables des questions économiques.

L'analyse de l'impact social, y compris l'analyse comparative entre les sexes, ne doit pas constituer simplement une arrière-pensée et n'être effectuée qu'une fois que les coûts et les avantages ont été évalués, mais doit faire partie intégrante de toute analyse rigoureuse des politiques».

[Traduction]

Ministry of Women's  
Affairs, Nouvelle-  
Zélande

---

L'analyse comparative entre les sexes fait partie intégrante du processus d'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives. Il devrait en résulter des politiques, des programmes et des mesures législatives qui tiennent compte de l'esprit et de la teneur de la *Charte* et qui y sont conformes. L'analyse comparative entre les sexes permet d'élaborer des politiques éclairées et d'appliquer les principes de bon gouvernement.



## 2. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES

### 2.1 COMMENT INTÉGRER LA SEXOSPÉCIFICITÉ À L'ANALYSE DES POLITIQUES

«L'analyse comparative entre les sexes est axée non seulement sur les résultats, mais aussi sur les concepts, les arguments et les termes utilisés pour justifier une politique. La façon dont les besoins sont interprétés et discutés est intrinsèquement liée à l'élaboration de la politique...

L'analyse comparative entre les sexes devrait déterminer si la politique «aborde» les défis ou si elle consolide les structures de pouvoir existant en fonction du sexe».

[Traduction]

Carrière, Elizabeth,  
*Seeing is Believing:  
Educating Through a  
Gender Lens*, 1995

Les politiques peuvent être élaborées et analysées de diverses façons. Le présent guide propose huit étapes à suivre en séquence, ou à revoir, si de nouveaux renseignements ou des optiques différentes se manifestent :

- Déterminer, définir et préciser l'enjeu;
- Définir les résultats souhaités/prévus;
- Définir les apports en matière d'information et de consultation;
- Mener les travaux de recherche;
- Élaborer et analyser les options;
- Formuler une recommandation en vue de la prise d'une décision;
- Communiquer la politique;
- Évaluer la qualité de l'analyse.

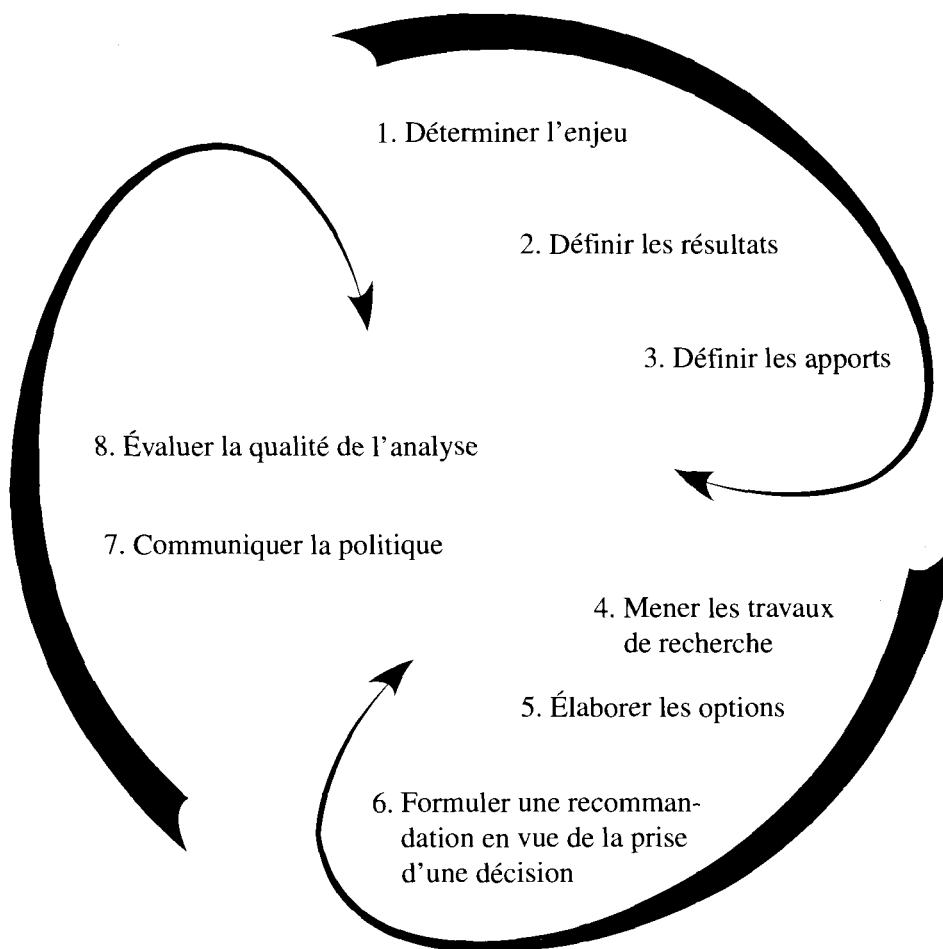
L'analyse comparative entre les sexes devrait être un même fil conducteur du début à la fin, pendant tout le processus d'élaboration de la politique, et non un nouveau titre/section pour les notes d'information.

Dans certains cas, les enjeux hommes-femmes sont au cœur de la politique en question et jouent un rôle déterminant dans son évolution. Il peut sembler, à première vue, que d'autres politiques n'aient aucune incidence à cet égard. Pendant l'étape de la définition, il peut être tentant de simplement affirmer qu'il est peu probable qu'une politique ait des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes. Bien que les conséquences pour chacun des sexes ne semblent peut-être pas évidentes au départ, elles peuvent faire surface plus tard.

Il est donc toujours souhaitable de s'interroger sur la question des incidences sur les sexes pendant toute la durée du processus. Il faut, à cette fin, examiner des données quantitatives et qualitatives ventilées selon le sexe, remettre en question les hypothèses de base et comprendre les rapports entre chacun des principaux secteurs économiques et sociaux et leur relation avec la problématique hommes-femmes.

Le manuel d'analyse comparative entre les sexes du gouvernement de la Nouvelle-Zélande donne un exemple d'une politique qui, à première vue, semblait également applicable aux hommes et aux femmes. La *Accident Rehabilitation and Compensation Insurance Act* de ce pays prévoit que les personnes handicapées à la suite d'un accident ont droit à de nombreuses formes d'indemnité. Un examen plus attentif a révélé que les femmes et les hommes étaient traités différemment. Une femme qui devenait stérile à la suite de dommages causés par du matériel contraceptif ne pouvait être indemnisée en raison des «risques connus», tandis qu'un joueur de rugby, victime d'un traumatisme de la colonne vertébrale, pouvait obtenir une indemnité en dépit du «risque connu» qu'il prenait en choisissant de se présenter sur le terrain de rugby.

### CYCLE DE L'ÉLABORATION ET DE L'ANALYSE DES POLITIQUES



## 2.2 PRÉCISION DES VALEURS ET ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Toutes les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques ont une importante responsabilité puisqu'ils doivent s'assurer que les politiques, programmes et mesures législatives du gouvernement sont équitables tant pour les femmes que pour les hommes. Afin de s'acquitter pleinement de ces responsabilités, les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques devraient comprendre les enjeux hommes-femmes. Les compétences et les connaissances requises pour s'acquitter effectivement de cette tâche sont acquises par la formation, les expériences de vie et les expériences professionnelles, ainsi qu'au moyen d'outils spécialement conçus à cet effet.

---

«Tant que la dignité et le sens humains demeureront des valeurs importantes, les sciences sociales ne pourront avoir la rigueur des sciences physiques parce qu'il est impossible de séparer les croyances humaines du contexte et du processus de l'analyse.

...Aujourd'hui, de nombreux étudiants en analyse de la politique conviennent qu'il est important de tenir compte des valeurs dans le processus d'analyse des politiques...»

[Traduction]

Heineman, R.,  
Bluhm, W.T.,  
Peterson, S. et  
Kearny, E., *The  
World of the Policy  
Analyst: Rationality  
and Decision  
Making*, 1990

---

Les discussions sur les politiques portent, dans une large mesure, sur les valeurs. En leur qualité d'agents influents, les personnes responsables de l'élaboration et de l'analyse de politiques doivent avoir une idée du bagage qu'ils apportent dans leur travail. Leurs valeurs, façonnées par leurs antécédents – méthodes de travail, connaissances, sources d'information, contacts, culture et expériences de vie – influent sur leur perception d'une politique et la démarche qu'elles adopteront. Il en est de même pour les valeurs du système dans lequel elles œuvrent. Les processus bureaucratiques et politiques sont imprégnés de valeurs qui ont une incidence sur l'élaboration de politiques. Ceux-ci contribuent en retour à façonner les valeurs de la société et sont façonnés par celles-ci. Les politiques qui tiennent compte des différences entre les sexes peuvent parfois être en conflit avec les valeurs dominantes de la société. Les expériences et les contributions des femmes sont mesurées d'après une norme masculine plutôt que selon une norme qui leur est propre. Les responsables de l'élaboration et de l'analyse de politiques sont aux prises avec ces valeurs contradictoires et en concurrence.

Les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques peuvent ajouter un équilibre et une vue d'ensemble à leur analyse et proposer des options qui permettront d'obtenir des résultats équitables grâce :

- à une prise de conscience de leurs valeurs et de celles de leur milieu de travail;
- à la compréhension de la façon dont ces valeurs influent sur leur processus décisionnel;
- à leur sensibilité aux questions d'égalité entre les sexes en général.

L'examen des valeurs et des perceptions peut accroître la sensibilité à l'égard de facteurs importants au processus de l'analyse. C'est pourquoi la précision des valeurs fait partie du processus de l'analyse. Il est avantageux pour les personnes s'occupant de l'élaboration et de l'analyse de politiques de poser les questions suivantes :

- De quelle façon les valeurs et les expériences augmentent-elles la perception et la volonté de se pencher sur la question?
- En quoi celles-ci peuvent-elles brouiller leur vision ou les empêcher de poser les questions et d'entendre les réponses?
- De quelle façon ces valeurs – les leurs, celles du système et celles de la société – limitent-elles la gamme d'options en matière de politiques proposées?
- Comment rendre ces valeurs et situations contradictoires et en concurrence explicites dans la gamme d'options mises de l'avant?

### 3. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

#### 3.1 OBJECTIFS

L'objectif du processus d'analyse comparative entre les sexes est d'intégrer à l'analyse et à l'élaboration des politiques un point de vue qui tient compte des sexes spécifiques. Le processus d'analyse comparative entre les sexes :

- est un aspect d'une approche globale face à l'élaboration de politiques et vise à améliorer la qualité de l'analyse actuelle;
- tient compte de la question des sexes dans chacune des étapes du processus d'élaboration de politiques et est facile à utiliser;
- n'est pas une liste de vérification : les questions et exemples ont pour objectif de stimuler la réflexion et un examen plus approfondi;
- dépend des compétences et capacités actuelles des personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques;
- suppose que les personnes responsables de l'élaboration et de l'analyse de politiques adapteront la méthode à leur style et à leur situation; au fur et à mesure qu'elles se familiariseront avec l'analyse comparative entre les sexes et acquerront des compétences, moins il leur sera nécessaire de consulter le présent guide.

#### 3.2 STRUCTURE

Le processus d'analyse comparative entre les sexes décrit dans le présent guide :

- est structuré selon les étapes suivies habituellement par les personnes s'occupant de l'élaboration et de l'analyse de politiques, décrites dans le diagramme sur l'élaboration et l'analyse des politiques présenté à la page 8. À partir de la page 13, chaque étape du cycle est décrite. Les répercussions sur les sexes sont abordées dans la page opposée à l'aide d'un exemple d'une politique relative à l'emploi des jeunes et un espace y est prévu pour des notes. Comme la séquence de l'analyse peut varier selon les situations et nécessiter plusieurs retours en arrière, on peut utiliser la méthode d'analyse comparative entre les sexes à n'importe quelle étape;
- traite des questions et considérations à aborder à chacune des étapes et exhorte les personnes s'occupant de l'élaboration et de l'analyse de politiques à tenir compte des enjeux hommes-femmes;
- utilise des exemples de politiques afin d'illustrer comment la démarche peut être appliquée et suggère des données, de l'information et des consultations qui pourraient s'avérer nécessaires afin de mener à bien l'analyse comparative entre les sexes.

### 3.3 POINT DE DÉPART : COMPRENDRE LA MÉTHODE ET L'ADAPTER

- ✓ La Section 1 du guide présente le cadre conceptuel, les hypothèses et les valeurs qui orientent le processus d'analyse comparative entre les sexes. Il s'agit d'un prélude essentiel à la compréhension du processus.
- ✓ La Section 3 décrit, point par point, le processus d'analyse comparative entre les sexes. Les étapes et les questions décrivent votre expérience en matière d'analyse de politiques.
- ✓ Le processus d'analyse comparative entre les sexes peut être utilisé pour préparer les grandes lignes et le plan de l'analyse des politiques et servir de guide systématique pour chacune des étapes.
- ✓ Commencez à la page qui décrit l'étape à laquelle vous entrez dans le cycle d'analyse des politiques.
- ✓ Il faut réfléchir aux atouts et préjugés que vous amenez peut-être au processus d'analyse des politiques et les préciser. Prenez des notes sur la façon dont vous pouvez utiliser cette prise de conscience pour ajouter à la qualité de l'analyse.
- ✓ Pensez aux questions que vous devez poser, aux personnes qui devront participer au processus et à l'information requise à chaque étape du cycle.
- ✓ Procéder au processus d'analyse des politiques section par section. Revenez, au besoin, sur des sections pendant tout le processus d'élaboration et d'analyse.
- ✓ Posez les questions de l'étape 8 - Évaluer la qualité de l'analyse - afin de vérifier la qualité et l'exhaustivité de votre travail.
- ✓ Vous voudrez peut-être travailler avec vos collègues lorsque vous utilisez ce processus afin d'assurer une démarche uniforme dans l'ensemble de votre service.
- ✓ Si vous avez des questions ou des craintes relativement à la façon d'utiliser le processus d'analyse comparative entre les sexes, vous pouvez communiquer avec les analystes des politiques de Condition féminine Canada qui vous fourniront des renseignements précis ou qui vous orienteront quant à la méthode.

### 3.4 LES HUIT ÉTAPES DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

#### ÉTAPE 1 – DÉTERMINER, DÉFINIR ET PRÉCISER L'ENJEU

La première étape de l'analyse d'une politique consiste habituellement à déterminer un enjeu ou une possibilité nécessitant l'élaboration ou l'analyse d'une politique. Il faut, à cette étape, déterminer la nature, la portée et l'importance de l'enjeu dans le contexte du cadre politique actuel qui lui a valu de faire partie du programme de politiques.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **déterminer, de définir et de préciser les enjeux de la politique** :

- Quel est l'enjeu?
- Qui soutient qu'il s'agit d'un enjeu?
- Pourquoi est-ce devenu un enjeu?
- Quels sont les effets de vos antécédents personnels/professionnels/institutionnels (sexe/expériences/valeurs/croyances/hypothèses/situation) sur votre compréhension de l'enjeu?
- Quelles sont les causes premières?
- De quelle façon les causes premières sont-elles perpétuées?
- Quels facteurs influent sur cet enjeu?
- Cet enjeu requiert-il une analyse/élaboration en matière de politique?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexospécificités dans la détermination, la définition et la précision de l'enjeu, il faut :

- définir les enjeux et les groupes cibles afin que les expériences diverses et différentes des femmes et des hommes soient prises en compte. Quelle incidence votre sexe a-t-il eu sur ces définitions? Lorsqu'une pratique culturelle ne cadre pas avec les mœurs de la société dominante, quelles mesures avez-vous prises pour déterminer ce qui est acceptable ou différent sur le plan de la culture et du double point de vue des femmes et des hommes?
- tenir compte du fait que vos antécédents peuvent influencer votre vision et vous empêcher de poser les questions et d'entendre les réponses. Il faut s'assurer que les politiques, les programmes et les mesures législatives ne renforcent pas les stéréotypes et la discrimination systémique au sujet des femmes et des hommes;
- envisager le fait que les politiques, les programmes et les mesures législatives seront efficaces uniquement si leurs incidences sur les humains sont reconnues et que l'on en tient compte. Il faut en évaluer les répercussions sur les femmes et les hommes;
- faire participer les femmes et les hommes à la détermination des enjeux. Qu'en disent les organisations féminines et les chercheuses et chercheurs sensibilisés à la problématique hommes-femmes? De quelle façon l'enjeu a-t-il été façonné par l'opinion publique? Le point de vue des femmes a-t-il contribué à renseigner sur l'enjeu? Quel a été le niveau de participation des groupes de femmes et d'hommes touchés et défavorisés dans le processus de détermination de l'enjeu?

- tenir compte du fait que l'âge et d'autres facteurs modifient les expériences vécues par les femmes et les hommes (p. ex., grossesses, responsabilités parentales, prestations de retraite);
- envisager de quelle façon l'équité peut être un enjeu de la politique. Par exemple, les femmes et les hommes touchent-ils présentement des prestations différentes en vertu de la politique qui fait l'objet d'un examen? Recherchez-vous une politique qui permet de surmonter les iniquités entre les sexes et qui tente aussi d'éliminer les obstacles?
- prendre en considération les facteurs (culturels, économiques, politiques, juridiques, socio-économiques, etc.) qui peuvent avoir une incidence sur l'égalité entre les sexes dans le contexte de l'enjeu en cause. Il faut, par exemple, examiner comment les expériences des femmes et des hommes varient sur le plan géographique et sont influencés par la pauvreté, la couleur de la peau, les origines autochtones, les incapacités/capacités. Il faut aussi se pencher sur des considérations ou des événements politiques (désastres, changements, décisions juridiques) qui peuvent avoir précipité l'enjeu.

### **EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes nous permet de voir les multiples facettes de l'enjeu.*

***Par exemple,** les jeunes femmes qui vivent d'assistance sociale sont en majorité des mères seules alors que très peu de jeunes hommes ont des responsabilités familiales. Des services de garde d'enfants sont un besoin essentiel pour les jeunes femmes qui cherchent à s'intégrer au marché du travail ou à y retourner.*

*Les perspectives de formation et d'emploi pour les jeunes femmes diffèrent en général de celles des jeunes hommes. Traditionnellement, le marché du travail rémunéré a exclu les jeunes femmes de la formation et des emplois qui en découlent dans les domaines des sciences et de la technologie. À une époque où une plus grande importance est accordée aux compétences technologiques, cela pose un problème pour les femmes. De même, il y a moins d'emplois dans les industries primaires et pour les travailleurs manuels – où l'on trouvait traditionnellement les jeunes hommes – ce qui représente des difficultés pour les jeunes hommes. Les revenus d'emploi des femmes ont tendance à être inférieurs à ceux des hommes. Les jeunes femmes et les jeunes hommes entrent dans un marché du travail en évolution qui exige un niveau élevé de compétences, à une époque où les débouchés sont en baisse.*

*Les chefs de familles monoparentales et leurs enfants qui vivent d'assistance sociale sont vulnérables à des problèmes de santé. Les jeunes femmes et les jeunes hommes sans possibilités d'emploi sont plus susceptibles d'être violents et de commettre des crimes, mais de façon différente (p. ex., la violence familiale, la violence dans les rues, la prostitution, etc.).*

*La société n'accorde pas la même valeur aux compétences acquises par les jeunes filles dans le contexte d'un travail rémunéré ou non rémunéré : les salaires des femmes sont toujours plus bas. Les grossesses et la pression des pairs sont des facteurs qui expliquent le décrochage à l'école et au travail, mais ces pressions affectent différemment les jeunes femmes et les jeunes hommes.*



*L'information pour l'analyse concernant l'exemple susmentionné peut être obtenue en examinant des données et des études ventilées selon le sexe, en consultant directement des jeunes femmes et des jeunes hommes pour connaître leurs expériences et en s'adressant à des regroupements qui luttent contre la pauvreté, ainsi qu'à des groupes de défense, de recherche et de services qui militent en faveur de l'égalité entre les sexes.*

*Il est évident, à partir des exemples donnés précédemment, que les enjeux diffèrent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes et que la diversité est aussi un facteur à prendre en considération. Chacun des enjeux recensés par l'analyse comparative entre les sexes doit être abordé dans les prochaines étapes de l'élaboration de la politique.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 2 – DÉFINIR LES RÉSULTATS SOUHAITÉS/PRÉVUS

À cette étape, les objectifs souhaités et les résultats prévus de la politique sont proposés. Une analyse des résultats voulus/non voulus examine habituellement la mesure dans laquelle la politique peut cadrer avec les autres politiques ou objectifs du gouvernement ou représenter une entrave. Des indicateurs des résultats, des processus de suivi, des partenariats en vue de définir les résultats et la responsabilité de l'atteinte des résultats souhaités sont habituellement envisagés à cette étape.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **définir les résultats souhaités/prévus** :

- Quels résultats le gouvernement souhaite-t-il obtenir par cette politique? Pour qui?
- Sur quels résultats de cette politique d'autres parties touchées comptent-ils?
- En fonction de quels résultats précis la politique devrait-elle être définie? Quel est le fondement de cette priorité?
- Certains de ces résultats devraient-ils être atteints par des moyens autres qu'une politique/mesure législative nouvelle ou révisée? L'élaboration d'une politique/mesure législative est-elle la meilleure façon d'obtenir les résultats souhaités?
- De quelle façon ces résultats répondent-ils ou vont-ils à l'encontre des valeurs, objectifs ou politiques du gouvernement?
- Quels indicateurs des résultats devraient être recensés?
- Quels sont les processus requis pour assurer le suivi et l'imputabilité et, par le fait même, garantir les résultats?
- Quels facteurs/forces pourraient contribuer aux résultats ou y porter atteinte?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexospécificités dans la définition des résultats souhaités/prévus, il faut :

- tenir compte du fait que différentes mesures pourraient être requises pour que les résultats soient équitables tant pour les femmes que pour les hommes (un traitement identique ne garantit pas nécessairement l'égalité);
- choisir consciencieusement des résultats qui éliminent les obstacles mis en place par la société ou qui améliorent des situations actuellement inéquitables entre les femmes et les hommes;
- envisager la possibilité que plusieurs résultats doivent être définis afin de tenir compte des conséquences de la sexospécificité ou d'autres aspects de la diversité pour la mise en œuvre des politiques;
- analyser les résultats escomptés (par le gouvernement, le public et d'autres parties touchées) afin de voir à ce qu'ils tiennent compte des femmes et des hommes et que les attentes n'intègrent pas, de façon non intentionnelle, des stéréotypes ou des préjugés existants;
- envisager au même titre les résultats si ceux-ci varient pour les femmes et les hommes; les résultats pour les femmes ne devraient pas prendre la forme d'un ajout à une politique «principale»;

- tenir compte du fait que les politiques, programmes et mesures législatives qui n'offrent pas des chances égales aux femmes et aux hommes peuvent produire des résultats qui minent les objectifs de la politique;
- réaliser en outre qu'il faudra peut-être des indicateurs de résultats différents afin de saisir les réalités différentes des femmes et des hommes;
- prévoir des responsabilités et un suivi précis pour les résultats, tant pour les femmes que pour les hommes, dans la description de la politique. Il faut être conscient du fait que la démarche traditionnelle repose sur une norme masculine et qu'un nouveau paradigme pourrait être nécessaire;
- envisager quels facteurs, propres à chaque sexe, pourraient modifier les possibilités d'atteindre les résultats; par exemple, la grossesse, le harcèlement en milieu de travail, l'absence de services de garde d'enfants et le soin des personnes âgées sont tous des variables qui pourraient atténuer les résultats positifs si l'on n'en tient pas compte dans la politique.

### **EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes aidera à recenser les résultats qui visent expressément les jeunes femmes ou les jeunes hommes.*

*Par exemple, les jeunes mères et leurs enfants, qui vivent d'assistance sociale, pourraient bénéficier d'une formation en compétences parentales. D'autres résultats, recensés au moyen de l'analyse comparative entre les sexes, pourraient être les suivants :*

- *des services de garde d'enfants plus souples pour les parents de jeunes enfants qui suivent de la formation ou qui travaillent;*
- *des jeunes qui délaissent le bien-être social en faveur d'une formation rémunérée en milieu de travail offerte grâce à un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, qui obtiennent une aide précise au chapitre de la garde d'enfants et d'autres besoins sexospécifiques;*
- *des services de counselling, des expériences de travail et des programmes de préparation propres à chaque sexe pour les jeunes de la rue et ceux victimes de mauvais traitements;*
- *un plus grand nombre de mères seules qui font la transition vers le milieu de travail grâce à des primes à la transition au travail et à de l'aide pour les frais de garde d'enfants;*
- *un plus grand nombre de jeunes qui quittent les rangs de l'assistance sociale afin de suivre une formation postsecondaire grâce à des programmes d'aide financière spéciaux qui comprennent la garde d'enfants, une planification de carrière et des mesures incitatives spéciales pour les jeunes femmes et les jeunes hommes afin de les encourager à suivre une formation professionnelle non traditionnelle (p. ex., métiers et technologie pour les femmes, soins infirmiers et prestation de soins pour les jeunes hommes);*
- *un programme d'études qui tient compte des sexospécificités et des pratiques en salle de classe qui favorisent l'égalité dans les établissements secondaires et postsecondaires;*
- *des arrangements souples dans les établissements d'études postsecondaires qui tiennent compte de la sécurité, des inscriptions à temps partiel, de l'aide à la transition et d'autres mesures et formes d'appuis propres à chaque sexe.*

*La détermination de ces résultats et des indicateurs connexes passe par la tenue de consultations auprès de partenaires qui connaissent à fond les questions liées au sexe comme la pauvreté, l'assistance sociale, la formation et la création d'emplois, ainsi qu'auprès de partenaires plus traditionnels comme le secteur privé et les établissements. Il faut s'assurer que les résultats et les indicateurs pour chacun des sexes sont surveillés par des organismes qui en seront clairement responsables; par exemple, les établissements d'enseignement et les gestionnaires de programmes devraient être tenus de recueillir de l'information et de faire rapport sur les résultats en fonction des sexes.*

**NOTES :**

### ÉTAPE 3 – DÉFINIR LES APPORTS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

Cette étape se fait le plus souvent parallèlement à l'étape de la recherche. On y examine les connaissances requises et les meilleures sources pour les trouver. Les sources de données disponibles et pertinentes, ainsi que les partenaires dans la collecte et l'analyse de données sont recensés.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **définir les apports en matière d'information et de consultation** :

- Que faut-il savoir au sujet de l'enjeu? Au sujet du problème sous-jacent? Au sujet des valeurs qui ont une incidence sur l'enjeu?
- Quelle information est requise afin de s'assurer de tenir compte de toutes les optiques?
- Qui devrait contribuer à déterminer l'information requise?
- Quelles sont les sources d'information disponibles?
- Qui seront les partenaires dans la collecte/transmission de l'information? Quels processus sont requis afin de consulter efficacement ces partenaires?
- L'information disponible est-elle suffisante et pertinente pour permettre de définir la politique? Faut-il générer des données primaires?
- La portée de la politique devrait-elle être redéfinie en fonction de la disponibilité et de la pertinence de l'information?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexes dans la définition des apports en matière d'information et de consultation, il faut :

- tenir compte du fait que l'information sur les groupes œuvrant à la promotion de l'équité (notamment les peuples autochtones, les personnes atteintes d'une incapacité, et les groupes de minorités visibles) doit être ventilée selon le sexe;
- rechercher activement les conseils et la participation des groupes communautaires et des groupes de femmes experts en la matière lorsque l'on se penche sur des questions délicates comme celles de la violence sexuelle ou familiale. Il faut prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer leur pleine participation, notamment modifier le processus de consultation et assurer des services de garde d'enfants;
- tenir compte du fait que souvent des données ventilées selon le sexe ne sont pas disponibles; il pourrait donc être nécessaire de trouver de l'information sous forme d'expériences de cas, de données administratives ou encore de faciliter la participation directe de jeunes femmes et de jeunes hommes. En l'absence de l'un de ces éléments, il faudra peut-être procéder à des recherches directes afin de générer des données primaires ventilées selon le sexe;
- savoir que des renseignements uniques et exhaustifs, dont souvent les sources de données traditionnelles ne disposent pas, peuvent être obtenus en consultant des organisations non gouvernementales. Ces groupes ont souvent accès à de l'information sur le plan international, national, provincial et communautaire.

- considérer qu'il faudrait tenir compte des réalités de fonctionnement des groupes communautaires lorsqu'on fait appel à eux – les organisations non gouvernementales ne sont pas toutes structurées de la même façon. En règle générale, les organisations féminines ont un financement limité et comptent presque entièrement sur des bénévoles. Les réponses aux demandes de consultations prennent du temps à venir, les décisions étant généralement prises par voie de consensus.

**EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de déterminer avec plus de précision l'information et la forme de consultation requises. Un examen attentif de toutes les sources d'information et des méthodes de collecte de cette information incitera les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques à rechercher d'autres formes d'information, des partenariats et des consultations.*

*Par exemple, le fait de recueillir de l'information qui témoigne de l'esprit d'initiative des jeunes, ou de réseaux et d'organisations de jeunes, contribuera à montrer leur apport et non uniquement leurs besoins. Ils ont peut-être beaucoup à dire au sujet de la motivation, des tentatives en vue de briser la discrimination fondée sur le sexe et des genres de mesures incitatives auxquelles les jeunes femmes et les jeunes hommes réagiront.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 4 – MENER LES TRAVAUX DE RECHERCHE

À cette étape, on précise et on clarifie la conception des travaux de recherche ainsi que le type d'analyse à mener (par ex., rentabilité, incidence sociale, liens avec le gouvernement, etc.).

On aborde aussi les tâches à accomplir, les méthodes d'analyse et les manières de présenter les données, et on mène les travaux de recherche.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **définir la conception des travaux de recherche** :

- Que cherche-t-on à déterminer au moyen de l'analyse (par ex., la rentabilité, l'incidence sociale, l'effet sur les priorités du gouvernement)?
- Qui détermine les questions de recherche?
- Quelles sont les questions de recherche?
- Quels sont les facteurs qui influenceront sur la conception des travaux de recherche?
- Qui participera à la recherche et à la conception des travaux? De quelle manière?
- La portée et la nature des travaux de recherche conviennent-elles à cet enjeu politique?
- De quelles méthodologies se servira-t-on?
- Quel type d'analyse mènera-t-on?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexospécificités dans la définition des travaux de recherche et de l'analyse à mener, il faut :

- reconnaître que les politiques, programmes et mesures législatives qui ne tiennent pas compte des sexospécificités peuvent passer outre des faits et des données utiles;
- admettre que les questions de recherche doivent expressément faire référence aux femmes et aux hommes si l'on veut que la recherche porte sur les circonstances qui leur sont particulières;
- veiller à inclure l'analyse comparative entre les sexes comme outil dans la conception des travaux de recherche afin de mieux comprendre les processus sociaux. La connaissance des sexospécificités (par ex., la condition parentale, la sécurité, les questions médicales, la rémunération) pourrait influencer le choix de la conception des travaux de recherche. Les travaux devraient toujours être conçus de manière à recueillir des données ventilées selon le sexe. Dans le cas de travaux de recherche secondaire, il faut tenter d'obtenir des données ventilées selon le sexe;
- constater que certaines méthodes de recherche ne tiennent pas compte des besoins propres aux femmes ou aux hommes (par ex., la divulgation ou la non-divulgation des renseignements sur les femmes dans les refuges peuvent exclure d'emblée certaines méthodes de collecte de données);
- faire en sorte que la méthodologie retenue ait une «valeur nominale» pour les personnes qui sont consultées, de même que pour celles qui devront mettre en œuvre les politiques, les programmes et les mesures législatives. Il faut pour cela consulter les femmes et les hommes;

- utiliser des rapports, des études et des guides qui tiennent compte des sexospécificités dans la conception des travaux de recherche. Ces méthodologies doivent faire partie de votre trousse de recherche;
- faire de l'analyse comparative entre les sexes le principal outil analytique qui permet de cerner la question. L'analyse doit mettre en évidence les liens entre les variables, de sorte que les sexospécificités soient clairement définies et comprises.

**EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de préciser davantage les questions de recherche et d'orienter la conception des travaux, le choix de la méthodologie, la collecte et l'analyse des données afin que l'on tienne compte des circonstances particulières des femmes et des hommes.*

***Par exemple,** si le but visé par une politique est d'accroître le nombre de jeunes femmes bien formées dans les corps de métiers, la recherche devrait porter sur les obstacles particuliers auxquels ont fait face les jeunes femmes par le passé ainsi que sur les succès qu'elles ont connus en suivant une telle formation. Les résultats pourront être différents dans le cas des jeunes hommes. Pour assurer la participation des jeunes et la collecte de données à leur sujet, des travaux de recherche tenant compte des sexospécificités (groupes cibles, méthodologies axées sur la participation, entretiens avec les enfants de la rue, etc.) peuvent être conçus.*

**NOTES :**



## ÉTAPE 5 – ÉLABORER ET ANALYSER LES OPTIONS

À cette étape, on explique et on raffine les options visées par les travaux de recherche.

On cerne et on analyse les répercussions et les résultats des options.

On étudie aussi l'incidence des options sur les politiques, programmes et mesures législatives en vigueur. Il est préférable d'élaborer pour chaque option des analyses des répercussions sur la condition socio-économique, sur l'équité, sur la collectivité, sur l'environnement et sur d'autres aspects.

On se penche aussi sur la responsabilité de la mise en œuvre et sur les besoins en ressources connexes.

Les questions suivantes sont habituellement posées au cours de **l'élaboration et de l'analyse des options** :

- Quelles options se dégagent des données, des renseignements recueillis et des travaux de recherche?
- Comment les options se rattachent-elles directement aux résultats escomptés définis à la deuxième étape?
- Comment vos propres valeurs, celles du système et celles de la société limitent-elles la gamme d'options qui sont élaborées?
- Comment ces options modifient-elles les facteurs qui influent sur l'enjeu relevé à la deuxième étape?
- Comment chacune des options se conforme-t-elle aux politiques, programmes et mesures législatives en vigueur ou va-t-elle à l'encontre de ceux-ci?
- Est-ce que chacune des options offre un «véritable» choix au gouvernement?
- Quelles sont les répercussions directes et indirectes de chacune des options? Des résultats inattendus y sont-ils associés?
- Quels sont les facteurs qui influenceront positivement et négativement sur la mise en œuvre de chaque option?
- Qui se chargerait de mettre en œuvre chaque option? Quelles sont les ressources dont il faudrait disposer pour chaque option?
- Comment pourrait-on garantir l'imputabilité?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexospécificités dans l'élaboration et l'analyse des options, il faut :

- déterminer comment les options peuvent désavantager ou avantager les femmes par rapport aux hommes, ou l'inverse;
- préciser comment chaque option renforce ou abolit les stéréotypes et la discrimination systémique;
- voir comment les options appuieront l'équité entre les sexes et élimineront la discrimination, ou feront ressortir les secteurs où l'équité est menacée. L'analyse de rentabilité de chaque option devrait clairement démontrer ces aspects;
- définir les conséquences, pour les femmes et pour le gouvernement, de ne pas avoir adopté une option qui tient compte des sexospécificités;

- inclure dans chaque option des mesures qui tiennent compte des sexospécificités;
- recueillir les perspectives des femmes et des hommes lors de l'élaboration des options et de l'évaluation des coûts, des avantages, du niveau d'acceptation et de leur valeur concrète.

**EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes met en lumière les différences entre les options et les coûts et avantages de chacune pour les jeunes prestataires de l'aide sociale des deux sexes.*

***Par exemple**, si, dans une option, on propose d'encourager les jeunes, indépendamment de leur sexe, à s'adresser à leur famille pour assurer leur soutien, il faut préciser les répercussions qu'une telle démarche pourrait avoir sur les jeunes femmes qui ont été victimes d'actes de violence sexuelle commis par des membres de leur famille.*

*Les options qui incluent des mesures tenant compte des sexospécificités peuvent comporter des avantages pour les jeunes des deux sexes, comme des séances réservées aux femmes pour explorer divers corps de métier, des séances de counselling pour femmes seulement et des ateliers de gestion de la colère réservés aux hommes.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 6 – FORMULER UNE RECOMMANDATION EN VUE DE LA PRISE D'UNE DÉCISION

La formulation de recommandations relatives à des options est souvent le fruit d'une collaboration, parfois d'une consultation et d'une participation directes du public.

La recommandation est formulée à la suite de l'analyse des options et en fonction des répercussions favorables ou défavorables possibles et du contexte politique.

Les questions suivantes sont habituellement posées au cours de la **formulation d'une recommandation en vue de la prise d'une décision** :

- Qui participera au choix de l'option recommandée?
- Sur quels critères reposeront les recommandations?
- Quelles sont les hypothèses sous-jacentes et les valeurs de l'option recommandée?
- Quel type de documentation faut-il fournir à l'appui de la recommandation? Cette documentation reprend-elle des hypothèses sous-jacentes et des valeurs?
- L'option recommandée est-elle libre de tout résultat inattendu et de contrainte (légale, économique, sociale, culturelle, environnementale, etc.)?
- Y aura-t-il d'autres consultations sur l'option recommandée? Qui devrait y participer?
- Quels sont les aspects du contexte politique (budget, priorités stratégiques du gouvernement, autres politiques, opinion publique de l'heure, engagements pris par le gouvernement, etc.) qui entravent la recommandation?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexospécificités dans la formulation d'une recommandation en vue de la prise d'une décision, il faut :

- reconnaître que l'équité entre les sexes est un élément important pour pondérer et recommander les options;
- veiller à ce que l'option recommandée ne renferme pas de contraintes légales, économiques, sociales ou culturelles qui empêchent les femmes et les hommes de participer aux mesures proposées sur un pied d'égalité;
- préciser comment toute mesure qui pourrait avoir des conséquences différentes sur les femmes et sur les hommes, ainsi que sur les coûts socioéconomiques, sera communiquée aux instances décisionnaires;
- expliquer les conséquences de l'option recommandée à la lumière de l'engagement pris par le gouvernement de réaliser l'équité entre les sexes et préciser si l'option s'inscrit dans cette optique et, le cas échéant, la manière dont elle appuie les objectifs;
- cerner les méthodes de formulation de recommandations qui garantissent la mise en œuvre d'une politique en tenant compte des sexospécificités et de l'équité entre les sexes;
- préciser comment seraient formulées les recommandations en vue de la prise de décisions tenant compte des sexospécificités, si l'option recommandée entraînait un conflit de valeurs.

**EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la formulation d'une recommandation donnera aux instances décisionnaires un aperçu clair des répercussions que pourrait avoir l'option recommandée sur les deux sexes. Il mettra aussi en lumière les liens qui existent entre l'option recommandée et les objectifs plus vastes du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.*

*Par exemple, on pourrait recommander une option qui accroisse le nombre de jeunes femmes réintégrant le milieu scolaire et ayant accès à une allocation de formation, ce qui aurait pour effet de réduire les dépenses du gouvernement au chapitre du bien-être social. De plus, l'option s'inscrit dans l'optique des objectifs du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.*

*En pondérant une recommandation, comme celle portant sur l'admissibilité des jeunes célibataires aux prestations d'aide sociale, il faudrait communiquer aux instances décisionnaires les coûts sociaux ventilés selon le sexe du prestataire (par ex., santé des enfants et des mères).*

**NOTES :**

## ÉTAPE 7 – COMMUNIQUER LA POLITIQUE

La communication de l'option recommandée ou retenue peut grandement influencer l'acceptation et la mise en œuvre.

Le choix du moment pour communiquer l'option, du moyen et des mots, ainsi que la participation du public sont autant de facteurs importants qui garantissent que l'intention du gouvernement et les répercussions de la politique, du programme et des mesures législatives sont bien comprises.

Faire participer les partenaires et les groupes de consultation et en reconnaître l'apport peuvent être des éléments clés de la communication de politiques aux fonctionnaires et aux membres du public.

Les questions suivantes sont habituellement posées lors de **la communication de la politique** :

- Quel message veut-on faire passer?
- À qui s'adresse-t-il?
- Quel est le message central à communiquer à chaque public?
- Comment communiquera-t-on la politique? Quelle information sera transmise et à qui? Comment procédera-t-on?
- Quelles mesures seront prises pour communiquer la politique, le programme et la mesure législative aux personnes qui ont pris part à son élaboration?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des sexospécificités dans la communication de la politique, il faut :

- veiller à ce que le message s'adresse aux femmes et aux hommes;
- dresser des stratégies de communication qui rejoignent les femmes et les hommes;
- déterminer comment l'information sera communiquée aux femmes et aux hommes qui font partie de groupes désignés aux fins de l'équité;
- trouver les moyens de souligner les répercussions que la politique aura sur les deux sexes;
- reconnaître et souligner la participation et la contribution des femmes et des hommes à l'élaboration de la politique et à l'analyse;
- trouver des moyens de faire participer à la communication des politiques des organisations qui partagent les mêmes visées en matière d'équité;
- veiller à ce que les exemples, les mots et les symboles choisis pour communiquer la politique tiennent compte des sexospécificités et de la diversité.

**EXEMPLE :**

*Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permettra de formuler et de diffuser un message qui respecte la dignité des jeunes prestataires de bien-être social, indépendamment de leur sexe.*

*Par exemple, il faudra veiller à ce que les personnes auxquelles s'adresse l'information et qui en ont le plus besoin la reçoivent et la comprennent. En plus d'envoyer l'information aux personnes qui participent aux consultations et aux travaux de recherche, il est possible de la communiquer aux écoles, aux centres communautaires, aux organisations de femmes et aux groupes de service. Il est possible de se procurer des listes de ces groupes ainsi que des conseils à leur sujet en s'adressant à Condition féminine Canada ou à d'autres organisations provinciales et territoriales de promotion de la femme d'un bout à l'autre du pays.*

*Il est recommandé de continuer à faire participer les jeunes et d'autres parties intéressées à la préparation des communiqués et des méthodes de communication. Il faut reconnaître leur contribution en leur accordant tout le respect qui leur est dû. Il se peut qu'il faille adopter différentes méthodes de communication selon qu'on s'adresse à de jeunes femmes ou à de jeunes hommes. Les politiques, programmes et mesures législatives qui n'ont pas les mêmes répercussions sur les femmes et sur les hommes devront être expliqués, tout comme n'importe quelle mesure précisée dans la politique qui vise à rectifier la situation.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 8 – ÉVALUER LA QUALITÉ DE L'ANALYSE

À cette étape, il est important de passer en revue le processus d'analyse.

Les questions suivantes sont habituellement posées au cours de l'évaluation de la qualité de l'analyse :

- Comment peut-on savoir si l'analyse de la politique et les conseils fournis sont adéquats et efficaces?
- Qui arrêtera les critères d'évaluation?
- Comment rend-on compte de la qualité de l'analyse et à qui le fait-on?
- Qui se chargera d'examiner et de juger la qualité de l'analyse? À qui transmettra-t-on le rapport d'évaluation? Qui se chargera de faire le rapport?

Pour assurer une optique qui tient compte des sexes dans l'évaluation de la qualité de l'analyse, il faut :

- intégrer à l'analyse les questions relatives aux femmes et aux hommes;
- clarifier les répercussions sur les femmes et sur les hommes dans le contexte de la politique et des priorités stratégiques du gouvernement;
- présenter clairement les répercussions sur les femmes et sur les hommes de chacune des options et la raison pour laquelle l'option recommandée appuiera la cause de l'équité entre les sexes, favorisera (ne restreindra pas) l'autonomie et la participation des femmes et multipliera les possibilités pour celles-ci;
- étayer ces déclarations de données ventilées selon le sexe pertinentes et sûres ou de renseignements dignes de foi fournis par des répondants fiables;
- pondérer cette information dans le cadre de la politique, soit en tenant compte des données historiques et du contexte politique, d'autres données de référence provenant d'autres instances administratives et collectivités et d'études;
- formuler des recommandations de manière que la politique appuie l'équité entre les sexes d'une manière crédible et concrète et montrer comment les considérations en matière d'équité entre les sexes s'harmonisent avec les autres priorités et préoccupations du gouvernement.

## CONCLUSION

Le présent guide vient consacrer le recours à l'analyse comparative entre les sexes comme principal outil analytique et méthode d'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives. Il fournit un cadre et une méthodologie qui facilitent l'analyse des politiques, des programmes et des mesures législatives en tenant compte des sexospécificités.

Il s'agit d'une première étape en vue d'élaborer un cadre d'analyse comparative entre les sexes davantage adapté à chaque secteur et de mettre au point une documentation de base exhaustive qui renferme des données ventilées selon le sexe.

Les politiques, les programmes et les mesures législatives peuvent modifier les relations entre les femmes et les hommes. Il faut relever le défi de formuler des questions et d'élaborer des procédures analytiques desquelles surgiront les solutions pour promouvoir l'égalité entre les sexes.



## COMMENTAIRES

---

À : CONDITION FÉMININE CANADA  
Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques  
360, rue Albert, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1C3  
Télécopieur : (613) 957-3949  
Site Internet : swc-cfc@vli.ca

De : Nom :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Site Internet :

Objet : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES — GUIDE  
D'ÉLABORATION DE POLITIQUES — CONDITION FÉMININE CANADA

---

Voici mes commentaires et mes suggestions à propos du Guide :